

	Choix d'une phase Sunrise	Procédures de résolution de litiges
Programme nouveaux gTLDs personnalisés	<p><b>Système de « Trademark Clearhousing »</b></p> <p><b>1. Mise en place d'une phase Sunrise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permet aux titulaires de marques de <b>bénéficiaire d'une priorité de dépôt</b> lors de l'ouverture d'une nouvelle extension</li> <li>- <b>conditions : prouver appartenance à la communauté</b> concernée par l'extension ou un intérêt particulier à obtenir une protection en son sein</li> </ul> <p><b>2. « Trademark Claims Service »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permet <b>d'informer le futur registrant</b> que le nom de domaine qu'il souhaite enregistrer pourrait se heurter à un droit de marque antérieur</li> <li>- si enregistrement a lieu : <b>registre et titulaire de marque signalée seront informés</b> de l'enregistrement</li> </ul>	<p><b>1. Procédure de résolution de litiges avant le lancement de l'extension – « New GTLD dispute resolution procedure »</b></p> <p><b>*but :</b> régler litiges entre le demandeur à une nouvelle extension et un plaignant qui formule une objection à l'encontre de cet enregistrement</p> <p><b>*conditions alternatives:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>démontrer la similarité</b> de l'extension litigieuse avec une extension préexistante ou demandée</li> <li>- démontrer que l'extension litigieuse porte <b>atteinte à des droits de propriété intellectuelle</b></li> <li>- prouver une <b>atteinte à l'ordre public/bonne mœurs</b> par la création de l'extension litigieuse</li> <li>- <b>exprimer l'opposition</b> venant de la part de la communauté à laquelle l'extension litigieuse est destinée</li> </ul> <p><b>2. Procédure de règlement de litiges après le lancement de l'extension</b></p> <p><b>*procédures dirigées à l'encontre du registre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>procédures RRDRP (registry restrictions dispute resolution procedure)</b></li> <li>• sanctionner le comportement du registre ayant porté <b>atteinte aux intérêts de la communauté</b> d'internautes pour laquelle l'extension a été créée</li> <li>• <b>conditions :</b> plaignant doit <b>démontrer la violation des engagements de bonne gestion de la part du registre</b> dont résulte un dommage pour la communauté</li> <li>- <b>PDDRP (trademark post-delegation dispute resolution procedure)</b></li> <li>• agissements du registre encouragent et permettent au propriétaire d'un nom de domaine de porter atteinte au droit de marque du plaignant ou que le registre lui-même tire profit de ces</li> </ul>

		<p>agissements</p> <p><b>*procédure dirigée à l'encontre du registrant- procédure d'urgence URS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>but</b> : obtenir le <b>gel du nom de domaine</b> pendant toute la durée de sa réservation</li> <li>- <b>limite</b> : <b>impossible</b> d'obtenir le <b>transfert</b> du nom de domaine litigieux</li> <li>- <b>condition</b> : prouver qu'il porte <b>manifestement atteinte au droit de marque</b> du plaignant (élément à prouver ressemblent sensiblement à ceux de l'URDP)</li> </ul>
Procédure du programme intensif de codes de pays internationalisés de premier niveau		
.my	<p><b>Phase 1 (en jawi)</b> : enregistrement <b>réservé aux institutions gouvernementales locales</b></p> <p><b>Phase 2 (en jawi)</b>: ouverture à <b>tout titulaire d'un nom latin déjà enregistré sous l'extension .my.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>translittération</b> du nom de domaine latin dans l'alphabet supporté par le registre.</li> </ul> <p><b>Phase 3 (en jawi, chinois &amp; tamil)</b> : phase équivalente à la phase précédente.</p> <p><b>Enfin: ouverture générale</b> de l'extension aux noms composés de lettres jawi.</p>	<p><b>« SDRP » (Sensitive Name Dispute Resolution Procedure )</b> ayant pour objet les litiges portant sur un nom dont la composition apparaît « sensible » (c'est-à-dire offensant, obscène, indécent, injurieux, contraire aux mœurs ou à l'ordre public)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permet au plaignant de saisir le centre de résolution habilité (Kuala Lumpur Regional Centre for Arbitration) afin <b>de demander la suppression</b> du nom de domaine litigieux</li> <li>- frais de plainte sont très raisonnables (environ 70 €).</li> </ul> <p>Problème de difficulté de gestion de la procédure en raison des différences de signification et d'interprétation d'une langue et d'une personne à l'autre</p>
.fr  *Désormais possibilité d'enregistrer un nom de domaine en d'autres caractères que l'ASCII (voir <a href="#">liste des 30 caractères supplémentaires</a> )	<p><b>Période Sunrise</b> (avec <i>grandfathering</i> par rapport à l'existence du nom de domaine en .fr en caractères ASCII ; enregistrement d'un nom en ASCII pourra aussi avoir lieu pendant la période Sunrise)</p> <p><b>Phase 2</b> : enregistrement du nom de domaine contenant les nouveaux caractères selon <b>principe du premier arrivé - premier servi.</b></p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire à la procédure SYRELI n'est prévue.</p>

<p><b>.il</b></p> <p>*Ouverture de l'extension latine aux <b>caractères hébreux</b></p>	<p><b>Phase Sunrise</b> : ouverte aux <b>titulaires de marques, sociétés locales et fournisseurs d'accès à Internet</b> locaux ou étrangers mais accrédités par les autorités locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Condition alternative</b> : le nom de domaine devra correspondre</li> <li>• A la marque israélienne enregistrée en caractères hébreux,</li> <li>• A la dénomination de la société locale ou du fournisseur d'accès Internet.</li> </ul> <p><b>Suspension d'enregistrement</b> pendant un mois pour que le registre se consacre à l'examen des demandes reçues ainsi qu'à leurs validations.</p>	<p>Mise en place d'une <b>procédure « d'appel »</b> (dénommée « <b>reconsideration process</b> »)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ouverte aux <b>demandeurs dont les demandes ont été rejetées</b> par le registre et aux <b>personnes estimant que l'acceptation d'un nom de domaine viole les droits d'un tiers,</b></li> <li>- <b>but : réévaluation de la décision</b> prise par le registre.</li> </ul>
<p><b>.asia</b></p> <p>*Lancement de noms de domaine en <b>langue chinoise, coréenne et japonaise</b></p>	<p><b>Phase Sunrise</b> : ouverte aux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gouvernements</li> <li>- titulaires de marques enregistrées</li> <li>- sociétés /organisations enregistrées</li> </ul> <p><b>Phase Landrush</b> : enregistrement <b>ouvert à tous</b> (personnes morales et particuliers ; <b>condition = l'un des contacts associés au nom à enregistrer est domicilié dans la zone .ASIA</b> (73 pays)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>le principe du "premier arrivé, seul servi" ne s'appliquera pas</b> ; toutes les demandes reçues pendant cette période seront étudiées, les noms demandés seront ensuite attribués dans les conditions suivantes :</li> <li>• un nom éligible demandé une seule fois sera attribué à son requérant ;</li> <li>• les demandes multiples (dont l'éligibilité reconnue) seront départagées lors d'une procédure d'enchères à la fin de la période.</li> </ul> <p><b>Enfin : Ouverture générale sous condition de présence</b> selon principe « <b>premier arrivé- seul servi</b> »</p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>
<p><b>.cpб</b></p> <p>*Lancement de noms de domaine en caractères cyrilliques</p> <p>*Particularité : création de sous-domaines en cyrillique</p>	<p><b>Phase prioritaire</b> (avec <i>grandfathering</i> par rapport à l'existence du nom de domaine en .rs en caractères ASCII ; enregistrement d'un nom en ASCII pourra aussi avoir lieu pendant la période Sunrise)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principe : <b>translittération</b> (retranscrire le nom en cyrillique lettre par lettre)</li> </ul> <p><b>Enfin : ouverture à tous</b> selon principe <b>premier arrivé- seul servi</b></p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre serbe.</p>

<p><b>.рф</b></p> <p>*Lancement de noms de domaine en caractères cyrilliques</p>	<p><b>Première phase Sunrise</b> : ouverte aux <b>titulaires de marques nationales russes ou internationales désignant la Russie</b> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>condition</b> = marque enregistrée avant le 25 mars 2009 en caractères cyrilliques.</li> <li>- en cas de <b>conflit</b> entre deux marques, le nom de domaine sera attribué au <b>titulaire de la marque la plus ancienne.</b></li> </ul> <p><b>Deuxième phase Sunrise</b> : ouverte <b>aux marques enregistrées en caractères latins</b> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>conditions</b> : le nom de domaine devra correspondre à la <b>translittération</b> de la marque latine en cyrillique ou <b>l'équivalent phonétique</b> de la marque latine en cyrillique</li> </ul> <p>- Si <b>demandes multiples</b>, le nom de domaine sera attribué selon la règle du « <b>premier arrivé, premier servi</b> ».</p> <p>* <b>Sunrise évolutive</b> : au bout de quelques mois cette deuxième phase d'ouvre aux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sociétés locales (pourront enregistrer un nom de domaine correspondant à leur dénomination sociale)</li> <li>- titulaires d'une appellation d'origine contrôlée</li> <li>- entités à but non lucratif</li> <li>- « mass media » russes</li> </ul> <p>*<b>Les noms de domaine enregistrés sous le bénéfice de période Sunrise ne pourront changer de titulaire durant un an.</b></p> <p><b>Enfin : ouverture à tous</b></p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre russe.</p>
<p><b>.香港</b></p> <p>*Particularité : Lancement de <b>sous-extensions en chinois</b></p>	<p><b>Pas de période prioritaire</b></p> <p>*Réservataires de noms de domaine chinois en .hk qui ont enregistré un nom de domaine avant le 18 janvier 2011 se verront <b>automatiquement allouer gratuitement un nom de domaine chinois identique en .香港.</b></p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>
<p><b>مارات</b> (Emirats Arabes Unis)</p>	<p><b>Phase 1</b>: réservée aux <b>institutions gouvernementales locales</b> (pouvant enregistrer les noms de domaine correspondant à leur dénomination).</p> <p><b>Phase 2</b> : ouverte à tout <b>titulaire d'une marque</b></p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>

	<p><b>latine ou arabe enregistrée dans un pays arabe titulaires de marques.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>demandes multiples : priorité</b> au titulaire d'une <b>marque visant les Émirats Arabes Unis.</b></li> <li>- <b>principe: translittération;</b></li> </ul> <p><b>Phase 3 :</b> consacrée à allocation de <b>noms de domaine génériques/descriptifs</b> ayant par conséquent une valeur substantielle</p> <p><b>Phase 4 :</b> <b>tout intéressé</b> pourra prétendre à l'enregistrement d'un nom de domaine IDN sous cette extension</p>	
<p>السعودية (Arabie Saoudite)</p>	<p><b>Phase 1 :</b> ouverte aux <b>sociétés locales/ titulaires d'une marque nationale en arabe</b></p> <p><b>Phase 2 Landrush :</b> ouverte à toute <b>personne morale/physique présente localement</b>, ou <b>titulaire de marque déposée en Arabie Saoudite</b> (présence locale pas obligatoire).</p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>
<p>ශ්‍රී ලංකා (Sri Lanka)</p>	<p><b>Phase Sunrise :</b> réservée aux <b>titulaires d'un nom de domaine .lk ;</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principe : <b>translittération</b> correspondant au nom en .lk</li> <li>- <b>demandes multiples :</b> principe d'antériorité (nom de domaine sera attribué au <b>plus ancien titulaire du nom .lk correspondant</b>)</li> </ul> <p><b>Enfin : ouverture générale à tous</b> selon le principe du « <b>premier arrivé, seul servi</b> »</p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>
<p>قطر (Qatar)</p>	<p><b>Phase 1 :</b> enregistrements exclusivement réservés aux <b>entités gouvernementales.</b></p> <p><b>Phase 2 :</b> ouverte aux titulaires d'une <b>marque</b>, selon ordre décroissant, en cas de réception de plusieurs demandes portant sur un même nom de domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marque enregistrée en arabe et visant le Qatar,</li> <li>- marque enregistrée en arabe via le système de protection GCC (Unified Gulf Cooperation Council) qui comprend l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, le Koweït et Oman,</li> <li>- marque enregistrée en arabe dans un des pays membre de la Ligue Arabe,</li> </ul>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- marque enregistrée en arabe quelque soit le pays,</li> <li>- marque enregistrée dans une langue autre que l'Arabe et visant le Qatar,</li> <li>- marque enregistrée dans une langue autre que l'Arabe via le système de protection GCC ,</li> <li>- marque enregistrée dans une langue autre que l'Arabe dans un des pays membre de la Ligue Arabe,</li> <li>- marque enregistrée quelque soit la langue ou le pays.</li> <li>- <b>Principe : Le nom de domaine devra correspondre à la marque.</b> Si marque enregistrée dans un alphabet autre que l'Arabe, la <b>traduction</b> devra être fournie.</li> <li>- <b>Pendant période Sunrise :</b> le nom de domaine devra en Sunrise <b>obligatoirement être demandé sur 5 ans</b></li> </ul>	
<p>فلسطين (Palestine)</p>	<p><b>Période Sunrise :</b> réservée aux sociétés et titulaires de marques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si <b>demandes multiples</b>, le nom de domaine sera attribué selon le <b>principe d'antériorité</b>.</li> </ul> <p><b>Enfin : ouverture générale</b> à toutes personnes physiques et institutions, quel que soit leur pays d'origine, selon le principe du « <b>premier arrivé, premier servi</b> ».</p>	<p>Aucune procédure de règlement de litiges particulière ou supplémentaire n'est prévue par le registre.</p>